



Pour des opérations à faible risque, avec un drone de moins de 25 kg, **je choisis la catégorie ouverte** et je passe l'examen théorique

Je veux devenir télépilote Pour des opérations à risque modéré, ou avec un drone de plus de 25 kg, ou ne rentrant pas dans la catégorie ouverte **je choisis la catégorie spécifique** et je passe au choix l'examen théorique :

OPEN A1/A3

Prérequis : Aucun.

<u>Examen théorique</u>: Sur l'application AlphaTango (gratuit).

Validité: 5 ans.

Privilèges et conditions d'exploitation : permet d'exercer selon les souscatégories A1 et A3. Pour plus d'informations, consulter le guide de la catégorie ouverte.

Si je veux opérer en sous-catégorie A2, je dois obtenir le **BAPD*** et donc passer l'examen complémentaire :

OPEN A2

<u>Prérequis</u>: OPEN A1/A3 passé sur l'application AlphaTango.

Examen théorique : inscription sur AlphaTango pour un passage d'examen sur l'application TestWe soit en ligne, soit en salle d'examen CodeN'GO. (30€).

Validité: 5 ans.

Privilèges et conditions d'exploitation : permet d'exercer selon les sous-catégories A2. Pour plus d'informations, consulter <u>le guide de la catégorie ouverte.</u>

Examen t

Examen théorique : Sur OCEANE jusqu'au 31/12/2025 (30€).

Prérequis : Aucun.

Validité: Jusqu'au 31/12/2025.

Privilèges et conditions d'exploitation: permet d'exercer selon les scénarios nationaux S1, S2 et S3. Pour plus d'informations, consulter le guide de la catégorie spécifique.

CATS***

(Uniquement si je veux télépiloter pour un exploitant déclaré avant 2023 pour les scénarios nationaux S1, S2 et S3.)

CATT**

Prérequis : OPEN A1/A3 ou le BAPD obtenu <u>par examens</u> (OPEN A1/A3 + (auto) formation pratique A3 + OPEN A2).

Le BAPD obtenu <u>par</u> <u>conversion</u> n'est pas accepté.

Examen théorique : Sur OCEANE (30€).

Validité: 5 ans.

Privilèges et conditions
d'exploitation: permet
d'exercer selon les scénarios
européens STS-01 et STS-02.
Pour plus d'informations,
consulter le guide de la
catégorie spécifique.

BAPD* = OPEN A1/A3 + (auto)formation pratique A3 + OPEN A2

<u>Ou par conversion d'un CATT**:</u> Les détenteurs d'un CATT** antérieur au 01/01/2022 peuvent bénéficier des privilèges du BAPD sans avoir réussi l'examen théorique OPEN A2.

<u>Procédure:</u> conversion par <u>auto déclaration</u> sur l'application AlphaTango.

BAPD**: Brevet d'Aptitude au Pilotage à Distance *CATT**: Certificat d'Aptitude Théorique de Télépilote

***CATS: Certificat d'Aptitude Théorique pour les scénarios Standard